

FORMATION SFI

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE
DE LA NORME SFI
QUÉBEC



Module 5

Plantes et animaux
envahissants,
espèces vulnérables
et communautés
forestières naturelles
rares

Version 3
Avril 2019

Espèces exotiques envahissantes

- Les espèces envahissantes sont des plantes, des animaux ou même des micro-organismes qui ne sont pas indigènes à un écosystème et dont l'introduction cause ou est susceptible de causer des torts économiques, sociaux ou environnementaux.
- Les impacts :
 - Environnementaux = dégradation de l'écosystème
 - Économiques = coûts associés à la restauration et au contrôle des EEE
 - Sociaux = compromet des emplois liés à l'exploitation des ressources.

Espèces exotiques envahissantes

- Le Québec a classé les EEE (espèces exotiques envahissantes) en trois catégories :
 - Préoccupantes et présentes au Québec
 - Préoccupantes mais à l'extérieur du Québec
 - Peu préoccupantes et présentes au Québec

Espèces exotiques envahissantes

- Lorsqu'une EEE est présente dans un écosystème, il devient pratiquement impossible de la déloger ou de la contrôler, souvent en raison de sa capacité d'adaptation et de l'absence de prédation.
- Les moyens les plus efficaces pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes sont :
 - la sensibilisation,
 - la surveillance,
 - la prévention de nouvelles introductions,
 - l'élimination des nouvelles occurrences.

Espèces exotiques envahissantes

- Les espèces envahissantes sont attribuables à l'activité humaine. En tant que propriétaire forestier, il est important de savoir les reconnaître pour en limiter la propagation. De plus, plusieurs espèces sont soumises à des lois ou des règlements pour tenter de contrôler leur expansion ou de les enrayer. Par exemple, par réglementation, il est interdit de déplacer du bois de chauffage dans certaines régions du Québec.

<http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/directives/forets/d-03-08/zones-reglementees/fra/1347625322705/1347625453892>

Espèces exotiques envahissantes

- De simples conseils pour limiter la propagation des espèces envahissantes peuvent être trouvés sur ce site :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/envahissantes/methodes-prevention-controle.jsp>

- Le portail WEB « Sentinelle » aide à détecter les espèces exotiques envahissantes. Cet outil de détection permet de faire et de consulter les signalements des plantes et des animaux exotiques envahissants les plus préoccupants.

<https://www.pub.mddefp.gouv.qc.ca/scc/#no-back-button>

- Vous trouverez plus d'information sur les sites suivants :

<http://www.especesenvahissantes.gc.ca>

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/envahissantes/>

Exemples d'espèces exotiques envahissantes

○ Longicorne asiatique

- Originaire d'Asie.
- S'attaque aux ormes, érables, bouleaux, etc.
- Apparue en 1996 à New-York, en 2003 à Toronto.
- La femelle pond des œufs sous l'écorce, les larves mangent le phloème, causant le dépérissement de l'arbre, voire sa mort.



○ L'agrile du frêne

- Originaire de l'Asie centrale.
- S'attaque aux frênes.
- Détecté au Canada et aux États-Unis en 2002.
- Les galeries causées par l'insecte causent la mort de l'arbre.
- Se déplace avec le bois de chauffage et le sciage de frêne non-traité.



Exemples d'espèces exotiques envahissantes

○ Moule zébrée

- Rencontrée pour la première fois dans le milieu des années 1980 dans les grands lacs.
- Peut obstruer les prises d'eau potable.
- Se fixe sur la coquille d'autres mollusques, les empêchant de respirer et de se nourrir.



Wikipédia par Greg Hume

○ Tortue à oreilles rouges

- Potentiellement envahissante, présente au Québec.
- Tortue vedette dans le commerce des tortues domestiques.
- Libérée par des propriétaires dans des étangs urbains.
- Omnivore, a un grand impact sur la faune et la flore des habitats qu'elle colonise.
- Avantage compétitif sur les espèces indigènes à cause de sa maturité précoce, de sa fécondité et de sa taille à l'âge adulte.

Exemples d'espèces exotiques envahissantes

○ Phragmites

- Variété indigène qui cause peu de problèmes, mais variété européenne très agressive.
- Introduite en 1916.
- Envahit les milieux humides, les bords de route.



Espèces exotiques envahissantes

- Pour les travailleurs de chantiers, quelques gestes peuvent aider à limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes :
 - **Localisez** les espèces envahissantes sur le site avant d'y effectuer des interventions;
 - Avant le début des travaux, si la machinerie et les outils ont été en contact avec des EEE, **inspectez** et **nettoyez** la machinerie et les outils pour y enlever la boue, les plantes et les animaux exotiques;
 - Si des travaux sont réalisés dans des colonies, **nettoyez** la machinerie et les outils après les interventions pour limiter la propagation;
 - **Inspectez** tout votre équipement et vos vêtements, minimalement entre chaque site, si vous en visitez plusieurs dans la même journée.

Les espèces vulnérables

- SFI définit les espèces vulnérables et en voie d'extinction comme :
 - [...] des plantes, des animaux ou des communautés qui sont rares ou très rares à l'échelle mondiale, ou qui sont très menacés de disparition ou d'élimination en raison de certains facteurs.
- Les espèces vulnérables au Canada sont classées en 4 grandes catégories, soit :
 - Disparue du pays
 - En voie de disparition
 - Menacée
 - Préoccupante

Les espèces vulnérables

- Les espèces menacées et vulnérables sont régies par le gouvernement fédéral avec la *Loi sur les espèces en péril*, et au provincial avec la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*.
- Vos responsabilités sont de :
 - connaître les espèces vulnérables dans votre région;
 - connaître les besoins d'habitats de ces espèces;
 - traiter les colonies, nids, tanières comme des zones à protéger. Arrêter les travaux et aviser les personnes ressources, au besoin les représentants SFI peuvent vous aider.

Les espèces vulnérables

Interdictions légales

- Pour assurer la protection des espèces en péril, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) contient des interdictions qui font en sorte que les activités suivantes sont une infraction :
 - tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite à l'annexe 1 de la LEP comme espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays, lui nuire, le harceler, le capturer ou le prendre;
 - posséder, collectionner, acheter, vendre ou échanger un individu d'une espèce sauvage inscrite à l'annexe 1 de la LEP comme espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays;
 - endommager ou détruire la résidence (p. ex. un nid ou un terrier) d'un ou de plusieurs individus d'une espèce sauvage inscrite à l'annexe 1 de la LEP comme espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays, ou comme espèce disparue du pays si un programme de rétablissement a recommandé la réintroduction de cette espèce au pays.

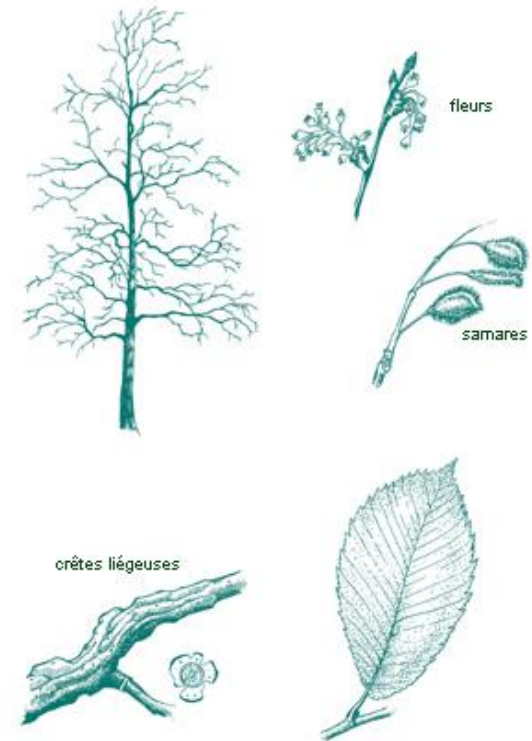
Les espèces vulnérables

- Vous pouvez trouver une panoplie d'information sur les sites suivants :
 - *Registre public des espèces en péril*
<http://www.registrellep.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1>
 - *Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada*
http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct5/index_f.cfm
 - *Espèces menacées ou vulnérables au Québec*
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/index.htm>

Exemples d'espèces vulnérables

o Orme liège

- Arbre pouvant atteindre 25 m de hauteur.
- Peut vivre jusqu'à 175 ans.
- Environ 4 000 individus répertoriés au Québec.
- Désigné espèce menacée depuis 2005 au Québec.



<http://www.mddep.gouv.qc.ca/bio-diversite/especes/orme-liege/index.htm>

Exemples d'espèces vulnérables

o Carcajou

- Désigné menacé en 2000.
- L'espèce était présente au Québec autrefois.
- La présence de l'espèce est appuyée par quelques observations récentes.
- Il est reconnu que le carcajou a la capacité de survivre à des densités naturelles si faibles qu'il en est difficile d'en confirmer l'absence ou la présence.
- Il y a une apparente incapacité de la population à se rétablir d'elle-même malgré l'accroissement important des hardes de caribous nordiques (source principale de son alimentation) au cours des 30 dernières années.



Photo : Yves Bouchard
Zoo de Saint-Félicien

Source :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/definitions.asp>

Exemples d'espèces vulnérables

o Cougar

- Susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable.
- N'a jamais été présent en grand nombre au Québec.
- Depuis 1990, une seule mention d'observation confirmée.
- L'activité humaine et la dispersion éparse a probablement un impact important sur la capacité de l'animal à se reproduire.



Observations d'espèces vulnérables

- N'oubliez pas de rapporter toutes observations d'espèces vulnérables au ministère provincial responsable, via le bureau du ministère le plus près de chez vous.
- Les représentants SFI peuvent vous aider dans vos démarches.

Les communautés forestières naturelles rares

- Une communauté forestière naturelle rare se définit comme :
 - [...] des plantes, des animaux ou des communautés qui sont rares ou très rares à l'échelle mondiale, ou qui sont très menacés de disparition ou d'élimination en raison de certains facteurs.
- Les types de communautés forestières naturelles rares:
 1. Forêt à valeur de conservation exceptionnelle
 2. Milieux humides
 3. Habitats fauniques particuliers

1. Les forêts à valeur de conservation exceptionnelle

- Au Québec, la législation les identifie comme écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) :
 - Se sont des peuplements forestiers répertoriés en raison de leurs attributs importants pour la préservation de la biodiversité;
 - Plus de 210 territoires sont classés « écosystème forestier exceptionnel »;
 - Pour visualiser leur localisation:

Carte des écosystème forestier exceptionnels

Les forêts à valeur de conservation exceptionnelle

- Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont classés selon trois catégories
 - Forêts refuges :
présence d'une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables.
 - Forêts rares :
composition d'arbres et de végétaux ayant une structure particulière.
 - Forêts anciennes :
les arbres dominant ces forêts ont largement dépassé leur âge de maturité.

Les forêts à valeur de conservation exceptionnelle

- Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont peu fréquents et représentent un patrimoine important. La préservation de l'intégrité de ces écosystèmes est une priorité.
- Sur les terres du domaine public, aucune activité d'aménagement forestier n'y est permise.

Les forêts à valeur de conservation exceptionnelle

- Les terres privées du Québec abritent plus de la moitié des écosystèmes forestiers exceptionnels potentiels répertoriés par le MFFP :
 - La législation ne s'applique pas sur les terres privées;
 - Le MFFP soutient cependant les efforts de protection des acteurs de la forêt privée;
 - La Fédération des producteurs forestiers du Québec conseille d'éviter d'intervenir dans ces milieux.

2. Les milieux humides

- Un milieu humide est une zone qui retient l'eau de façon temporaire ou permanente. Certains milieux humides retiennent l'eau pendant toute l'année, alors que d'autres la retiennent pendant un ou deux mois tous les printemps.
- Les milieux humides sont protégés par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
- Certains travaux d'aménagement peuvent être autorisés sous certaines conditions.

Les milieux humides

- Les milieux humides jouent un rôle important dans le cycle de l'eau pour régulariser et alimenter les cours d'eau et les nappes phréatiques.
- Se sont des habitats importants pour plusieurs espèces fauniques et floristiques.
- On retrouve quatre catégories de milieux humides :
 - les étangs;
 - les marais;
 - les marécages;
 - les tourbières.
- Pour vous aider à l'identification des milieux humides :

Vidéo: L'identification d'un milieux humide - FPFQ

Les milieux humides – les étangs temporaires

- Les étangs temporaires, aussi appelés étangs vernaux) sont les milieux humides les plus largement répandus.
- Critères d'identification de l'étang temporaire :
 - Petite étendue d'eau (moins de 0,1 ha);
 - Saisonnière;
 - Peu profonde (moins de 1 mètre);
 - Absence de poisson;
 - Non reliée au réseau hydrographique;
 - La plupart du temps confinée dans des dépressions.

Les milieux humides – les étangs temporaires

- L'étang temporaire est :
 - Une composante de l'écosystème forestier;
 - Colonisé par des espèces adaptées à survivre à des cycles d'inondation et de sécheresse;
 - L'habitat des amphibiens (grenouilles, salamandres) et des invertébrés (moustiques, libellules) sous forme d'œufs, de larves ou d'adultes;
 - Un milieu de repos et de nourriture pour plusieurs espèces.

Les milieux humides – les étangs temporaires

- Mesures de protection :
 - Rubanner les étangs temporaires;
 - Éviter le passage de machinerie;
 - Récolte permise en bordure.
- Pour en savoir plus sur les étangs temporaires, consulter la brochure de l'AMVFP Bas-St-Laurent :

Les étangs temporaires, importants en permanence

3. Les habitats fauniques particuliers

- Un habitat faunique est un lieu qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces, dans lequel l'animal trouve l'abri et les éléments nécessaires à son alimentation et à sa reproduction.
 - Le MFFP a identifié des secteurs comme étant des habitats essentiels pour la faune :

MFFP – Habitats fauniques protégés

Les habitats fauniques particuliers

- Habitats désignés pouvant être présents en forêt :
 - Aire de confinement du cerf de Virginie (ravage);
 - Aire de fréquentation ou de mise bas du caribou;
 - Héronnière;
 - Habitat du poisson;
 - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
 - Habitat du rat musqué;
 - Vasière;
 - Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable.

Les habitats fauniques particuliers

- Avant d'effectuer des activités d'aménagement, vérifier si des habitats fauniques particuliers sont présents sur le territoire.
- Localiser les sites sur le terrain et connaître les mesures de protection à appliquer et les activités d'aménagement permises dans ces habitats.

Ressources supplémentaires

Pour plus d'information sur les pratiques à appliquer pour la protection des espèces menacées ou vulnérables et des communautés forestières naturelles rares :

- En forêt publique : modules de formation pour la mise en œuvre du RADF

<http://www.cerfo.qc.ca/index.php?id=169>

- En forêt privée : le « Guide terrain de saines pratique d'intervention en forêt privée » peut être consulté afin d'obtenir des détails sur les meilleures pratiques à appliquer.

[Saines pratiques d'intervention en forêt privée](#)